

# LA RÉANIMATION NEUROCHIRURGICALE

## PÔLE PRAGUES

Département d'Anesthésie Réanimation  
Pr Louis PUYBASSET  
Pr Pierre CORIAT

## PÔLE CHIRURGIE NEUROSENSORIELLE

Service de Neurochirurgie  
Pr Philippe CORNU



HÔPITAUX UNIVERSITAIRES  
PITIÉ SALPÊTRIÈRE  
CHARLES FOIX

ASSISTANCE  
PUBLIQUE



HÔPITAUX  
DE PARIS

# Un de vos proches est hospitalisé en Réanimation Neurochirurgicale,

Ce document a pour but de vous donner des informations concernant son séjour et de vous aider à cerner les particularités de l'unité de soins.

La Réanimation Neurochirurgicale est située au rez-de-chaussée bas du bâtiment Babinski (plan au dos).

Elle est sous la co-responsabilité du Département d'Anesthésie Réanimation (Pr PUYBASSET - Pr CORIAT)  
et du service de Neurochirurgie (Pr CORNU et Dr BOCH).

DONATION KORAICHI



## L'ÉQUIPE MÉDICALE

Placés sous la responsabilité du Pr Louis PUYBASSET, les médecins anesthésistes-réanimateurs travaillent en étroite coordination avec les neurochirurgiens du service du Pr Philippe CORNU et les neuroradiologues du service du Pr Didier DORMONT.

Des étudiants en médecine (internes et externes) sont présents dans le service et participent aux soins. La permanence médicale est assurée 24h/24 et 7j/7. De 18h jusqu'au lendemain 8h30, deux médecins anesthésistes-réanimateurs sont de garde sur place.

Pour tous renseignements et formalités pouvant améliorer la prise en charge de votre proche, vous pouvez demander à rencontrer les cadres de santé du service, dont les coordonnées sont les suivantes :

## LES CADRES

**Corinne BESSELIEVRE** ☎ 01 42 16 33 75

**Chrystèle TCHOUANGOU** ☎ 01 42 16 33 47

**Anne-Sophie SOUGNAC** ☎ 01 84 82 72 87

## LA SECRÉTAIRE HOSPITALIÈRE

**Edwige DEGAGEUX** ☎ 01 42 16 33 87

## LA SECRÉTAIRE MÉDICALE

**Pierrette BOSSALE** ☎ 01 42 16 33 71

## L'ASSISTANTE SOCIALE

**Julie GOULIER**, ☎ 01 42 16 33 84

qui assure une permanence pour toute question d'ordre social, familial, administratif et/ou professionnel liée à l'hospitalisation.

## LE PSYCHOLOGUE

**Fadi ZEBOUNI**, ☎ 01 42 16 33 91

# L'organisation du service

En réanimation, nous accueillons les urgences mais également la chirurgie programmée. Le patient est dans un environnement de haute technicité ; les soins et la surveillance sont assurés en continu, ce qui peut parfois retarder l'horaire prévu des visites.

Aucun vêtement n'est nécessaire, il est par contre souhaitable que vous apportiez quelques effets personnels pour votre proche : **crème hydratante pour massage, rasoir à main, crème à raser, stick à lèvres, savon liquide, eau de Cologne ou parfum, brosse à cheveux, brosse à dents avec dentifrice.**

Pour la sécurité des patients en phase de réveil et pour le maintien en bonne position des différents cathéters dont ils ont besoin, il est parfois nécessaire de mettre en place des mesures de contention (attaches membres et/ou barrières). Ne vous en étonnez pas.

## INFORMATIONS

**Merci de signaler à l'équipe soignante les allergies, les traitements en cours et toute autre information que vous jugerez utile à la prise en charge de votre proche.**

## LES INFORMATIONS MÉDICALES

L'ensemble des médecins de réanimation se réunit chaque matin pour se transmettre les données médicales concernant tous les patients. Du fait de l'organisation du service, plusieurs médecins prendront en charge votre proche. Vous serez donc amenés à rencontrer des intervenants médicaux différents d'une semaine sur l'autre. Vous rencontrerez le médecin anesthésiste-réanimateur responsable de votre proche à l'heure des visites. Il donnera des nouvelles médicales aux personnes les plus proches. Par la suite, la personne référente recueillera tous les jours des nouvelles et se chargera de les transmettre aux autres membres de la famille.

Vous pouvez aussi obtenir un rendez-vous avec le chirurgien qui a opéré votre proche. Pour ce faire, adressez-vous au secrétariat.

Nous savons qu'il peut être difficile de comprendre les termes médicaux utilisés par l'équipe soignante, n'hésitez pas à poser des questions sur les points que vous ne comprenez pas. Votre médecin traitant peut demander des informations médicales, pensez à laisser ses coordonnées à la secrétaire hospitalière (voir également les annexes, en dernière page).

En cas de difficultés, vous pouvez prendre rendez-vous avec le Pr Louis PUYBASSET, responsable médical de la Réanimation Neurochirurgicale, auprès de sa secrétaire.

## POUR JOINDRE DIRECTEMENT LES UNITÉS,

### COMPOSEZ LES NUMÉROS SUIVANTS :

- Unité 1 (lits 1 à 5) : 01 42 16 33 76
- Unité 2 (lits 6 à 10) : 01 42 16 33 78
- Unité 3 (lits 11 à 16) : 01 42 16 33 80
- Unité 4 (lits 17 à 21) : 01 42 16 33 83
- Unité 5 (lits 22 à 26) : 01 42 16 34 78

Il est souhaitable d'appeler entre 10h et 12h et/ou entre 17h et 18h pour ne pas perturber le bon déroulement des soins. Il est aussi possible d'appeler la nuit. Merci de centraliser vos appels auprès de la personne référente.

## LES VISITES

Les visites sont autorisées de 13h à 14h30 et de 19h à 20h à raison de 3 personnes par patient, sauf pour les patients en isolement thérapeutique pour lesquelles 2 personnes uniquement sont autorisées.

**Les visites sont interdites aux enfants de moins de 15 ans.** Toutefois, cette règle peut être adaptée au cas par cas après accord du psychologue du service. Afin de respecter la confidentialité et l'intimité des patients, nous vous demandons de ne pas rester dans le couloir et de patienter dans la salle d'attente. Pour des raisons d'hygiène, il est obligatoire de se frictionner les mains avec le Produit Hydro-Alcoolique (PHA) en arrivant et en sortant de la chambre du patient et de respecter les consignes d'isolement. Les fleurs sont interdites.

## LE CULTE

Les opinions et les croyances religieuses de chacun sont respectées par l'ensemble de l'équipe. Si vous le souhaitez, vous pouvez contacter un représentant du culte par l'intermédiaire des cadres de santé.

## UNE MAISON DES ASSOCIATIONS ET DES USAGERS

(ou MUA) accueille les permanences des associations de patients présentes et conventionnées par l'hôpital. Située 16, cour des consultations, c'est un lieu d'écoute ouvert à toute personne désireuse de s'informer sur le soutien apporté par ces associations en particulier s'agissant du logement des familles à proximité de l'hôpital. Pour connaître les horaires d'ouverture et les permanences proposées, merci de contacter le 01 42 17 60 34.



## L'ENVIRONNEMENT DU PATIENT

### Légende Photo

- A** : Scope
- B** : Pompe d'alimentation
- C** : Matériel d'aspiration
- D** : Seringue électrique
- E** : Respirateur
- F** : Matelas anti-escarres

L'état de votre proche nécessite des soins complexes et une surveillance constante avec de nombreux appareillages. De ce fait, il est peu couvert, mais sa pudeur est toujours préservée.

Pour sa sécurité, une contention par la mise en place d'attaches et de barrières est souvent nécessaire.

**Les échanges avec votre proche peuvent être limités mais votre rôle à ses côtés est indispensable : n'hésitez pas à le toucher et à lui parler.**



*Ces quelques définitions vous aideront à comprendre l'environnement dans lequel est votre proche. Des explications plus précises peuvent vous être données si vous le souhaitez.*

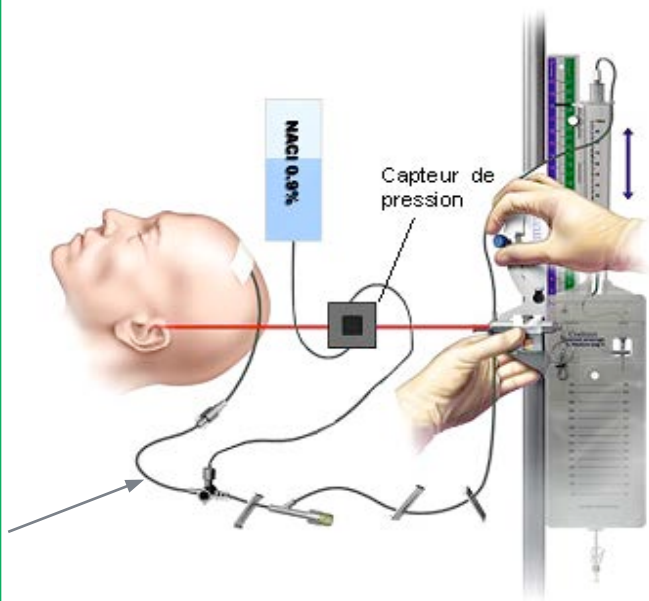
## Une dérivation ventriculaire externe

est un cathéter implanté chirurgicalement dans l'un des ventricles cérébraux et relié à un système de drainage externe, stérile et gradué. Il est indispensable au traitement en urgence des dilatations ventriculaires aiguës, de la présence de sang dans les ventricules lors de l'hémorragie méningée (anévrisme intracrânien) et nécessaire à la mesure de la pression intracrânienne au cours des traumatismes crâniens graves.

Certaines complications peuvent survenir soit à la pose (hématome intracrânien), soit lors de l'utilisation : infection du liquide céphalo-rachidien ou ventriculite liée à la communication d'un milieu stérile avec l'extérieur.

Le traitement comporte le changement du cathéter et l'administration d'antibiotiques pour favoriser la guérison.

La mesure de la pression intracrânienne peut également être réalisée par un cathéter intra-parenchymateux.





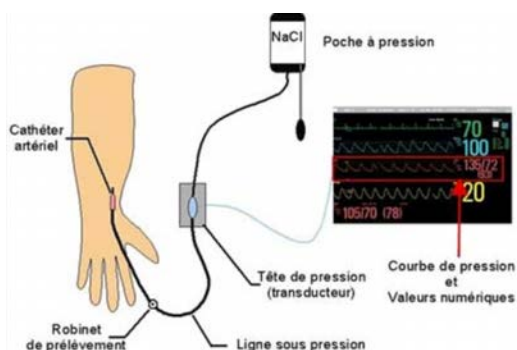
## Le cathéter veineux central

est placé stérilement dans une veine profonde du cou ou du thorax. Il permet d'administrer certains produits sur voie unique ou une nutrition intraveineuse. Certaines complications peuvent survenir à la pose : hématome, entrée d'air dans la cavité thoracique nécessitant une évacuation par un drain. Il existe un risque infectieux avec passage de germes dans le sang (septicémie). Le traitement comporte le retrait du cathéter et l'administration d'antibiotiques si l'infection persiste.



## Le cathéter artériel

est placé stérilement dans une artère pour permettre une surveillance continue de la pression artérielle et réaliser des prélèvements sanguins en préservant le capital veineux du patient. Deux sites sont privilégiés, surtout au niveau du poignet, moins souvent au niveau de l'aîne. Il existe un risque infectieux avec passage des germes dans le sang (septicémie). Le traitement comporte le retrait du cathéter et l'administration d'antibiotiques si l'infection persiste.





# L'intubation trachéale/ trachéotomie

La ventilation artificielle fait partie du traitement des lésions cérébrales aiguës. Celle-ci est réalisée par l'intermédiaire d'une sonde d'intubation trachéale. Lors de l'installation d'un coma, l'inhalation de liquide gastrique est fréquente et favorise l'infection pulmonaire. Initialement, les infections pulmonaires sont dues à un germe présent dans la flore endogène du patient au moment de l'accident neurologique. Lorsqu'elles surviennent après un premier épisode traité par des antibiotiques, les infections sont dues à des germes hospitaliers, sélectionnés par un premier traitement. La trachéotomie permet une assistance ventilatoire de longue durée, et facilite le sevrage. Elle est très rarement définitive et est le plus souvent retirée avant la sortie du patient. Elle est le plus souvent réalisée par voie percutanée.



## La personne de confiance

Selon la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 Art 1111-6 toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit et révocable à tout moment... Elle est valable pour la durée de l'hospitalisation, à moins que le malade n'en dispose autrement.

## Les directives anticipées

La loi reconnaît le droit à toute personne majeure de rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées indiquent les souhaits de la personne, relatifs à sa fin de vie, concernant l'éventuelle limitation, ou l'arrêt de certains traitements. Elles sont valables 3 ans et peuvent être modifiées à tout moment, le document est écrit, daté et signé par son auteur.

Le service de réanimation accueille des malades souffrant de pathologies neurologiques sévères dont le pronostic peut être réservé. Quand toutes les possibilités thérapeutiques ont été tentées et qu'il n'existe plus d'espoir de retour à une vie relationnelle, jugée acceptable de façon consensuelle par l'équipe médicale, les soignants paramédicaux et les proches, la question de la poursuite d'une réanimation devenue vaine peut être posée selon la procédure définie par la loi n°2005-370 du 22 avril 2005 (dite Loi Leonetti).



Toute l'équipe est à votre entière disposition  
pour vous renseigner de façon la plus complète possible  
et souhaite un prompt rétablissement à votre proche.







Un document annexe vous précisant quelques éléments de surveillance dont peuvent bénéficier les patients est consultable dans la salle d'attente des familles.

